

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 19
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251218-DCM_2025_12_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Martine MEILLIER, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI, Martine MEILLIER à André GACHET, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2025 12 02

OBJET : AVENANT N°02 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision du Maire n°2023/02 du 17 août 2023 attribuant la mission de programmation des travaux de l'école élémentaire au cabinet ACOBA,

Vu la délibération du conseil municipal n°2024_07_02 du 25 juillet 2024 ayant pour objet l'autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école élémentaire du groupe scolaire Jean Monnet avec l'agence Insolites Architectures,

Considérant que le montant initial du marché public est de 549 753,00 euros HT soit 659 703,60 TTC,

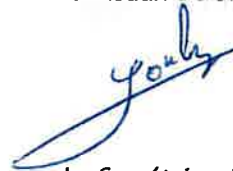
Considérant que le montant de l'avenant n°01 (intégration d'une mission amiante et d'une mission complémentaire pour l'élaboration d'un permis de construire et une mission de suivi de chantier) s'élève à 37 167 ,12 euros HT soit 44 600.54 euros TTC,

Considérant l'évolution du projet, un avenant n°02 au marché est proposé pour un montant de 52 157 .47 euros soit 62 588.97 euros TTC,

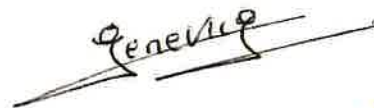
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (18 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions) décide :

- d'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence Insolites Architectures, relatif à la restructuration et à l'extension de l'école élémentaire du groupe scolaire Jean Monnet, conformément aux montants indiqués ci-dessous :
 - ✓ montant des honoraires à la signature du marché :
549 753 € HT (659 703,60 € TTC).
 - ✓ montant global du marché :
639 077.59 € HT (766 893.11 € TTC),
- de préciser que la délibération portant le numéro 2025_11_04 du 24 novembre 2025 ayant pour objet avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'école élémentaire est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence Insolites Architectures, relatif à la restructuration et à l'extension de l'école élémentaire Jean Monnet.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 22 décembre 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 23-12-2025
Publié ou Notifié
le : 23-12-2025